



Les rectorats chargés de la mise en œuvre du Plan social en GA : 1500 suppressions de postes

Mars 2019

La CGT est la première confédération syndicale de France (public-privé).

Dans l'enseignement public, la CGT, c'est la CGT Educ'action.

La CGT Education est la seconde organisation des PLP nationalement, la 1ère dans de nombreuses académies comme Aix-Marseille, Caen, Créteil, Lyon, Poitiers, Rennes, Versailles... Et bientôt partout grâce à votre soutien lors des prochaines élections professionnelles.

BLANQUER, COPIE A REVOIR !

1985 : BAC PRO EN 4 ANS

2009 : BAC PRO EN 3 ANS

2019 : UN BAC PRO 2 ANS
ET 2 TRIMESTRES ?



**DONNONS PLUS A
CELLES ET CEUX QUI
ONT LE MOINS !**

CGT Educ'Action
case 549
263 rue de Paris
93515 Montreuil cedex
unsen@ferc.cgt.fr
01 55 82 76 55

Le Ministère ne propose aucune véritable solution pour revitaliser le GA :
Famille de métier : Fragilisation renforcée du GA

Cette organisation en famille va compliquer la tâche de l'enseignant qui devra jongler entre le référentiel disciplinaire et les compétences communes avec la logistique et le transport. Après la précédente réforme du Bac pro 3 ans, c'est une nouvelle attaque contre la spécialisation. Cela n'améliorera pas l'insertion professionnelle et dégradera davantage le niveau de qualification reconnu par l'entreprise.

Poursuites d'études : l'impasse ?

Le Ministère met en avant la faible insertion professionnelle niveau Bac et propose pour l'améliorer des dispositifs courts et non pérennes: FCIL,MC... La poursuite d'études après un bac pro GA en BTS est difficile pour nos élèves. Les diminutions horaires de la nouvelle réforme vont encore aggraver cette situation.

Coloration : pas de cadrage national

Le Ministère propose une « coloration » de la GA : secrétariat médical, comptabilité, orientation immobilière, banque-assurance, qui limitera très localement les possibilités d'insertion. Cette coloration permet de remettre de la spécialisation, mais elle engage des contraintes et une surcharge de travail : idées et partenaires à trouver... ainsi qu'une concurrence accrue entre les établissements. Cette coloration a aussi des limites pour les élèves : une simple attestation leur sera délivrée ce qui entraîne la perte d'une validation de compétences dans un diplôme national. La CGT Educ'action ne s'oppose pas à une re-spécialisation du Bac Pro GA, mais cela doit se faire avec un cadrage national.

Plus de 9 mois après les premières annonces sur sa volonté de réduction, en 4 ans, de l'offre de 50% en GA, le Ministère a validé un « protocole RH » pour accompagner les personnels en cas de fermetures de classes. Cette réduction de l'offre implique 1500 suppressions de postes : 1 000 départs en retraite non remplacés et environ 500 reconversions en 3/4ans.

Un état des lieux du bac pro GA présenté en CPC met en évidence l'inadéquation du diplôme tel qu'il existe par rapport aux attentes du marché du travail.

La CGT dénonce l'absence de bilan de la création du Bac Pro GA. Le ministère supprime une classe sur deux en GA et ne propose par une rénovation qui donne de vraies perspectives dans cette spécialité, notamment avec des moyens pour permettre la réussite en BTS, niveau d'insertion plus adapté à cette spécialité.

La CGT Educ'action revendique : un plan d'urgence pour la voie pro !

L'implantation des sections GA est très hétérogène dans les académies et varie entre 7% et 20% (moyenne nationale 13%). Le nombre de fermetures de sections sera donc inégal dans les régions. Le protocole « RH » défini par le Ministère, sera mis en place par les rectorats.

PLP GA : quel plan de reconversion ?

Le Ministère s'engage à partir des envies des collègues [dans la limite des possibles].

Un entretien sera proposé à chaque enseignant·e en GA et pas uniquement aux collègues concerné·es par une mesure de carte scolaire, afin de faire un bilan de leur parcours et d'envisager de possibles mobilités professionnelles.

Les possibilités seront soit de rester enseignant·es et accepter une mobilité géographique, soit de refuser la mobilité et choisir une reconversion. Le protocole prévoit 4 grandes possibilités :

1 La procédure de changement de discipline (avec maintien dans le corps des PLP). En lien avec le corps d'inspection qui valide le choix effectué par l'enseignant, en fonction de ses compétences (parcours, formation universitaire, proximité de la discipline d'origine avec la discipline d'accueil)

2 La procédure de détachement dans un autre corps enseignant (professeur·e certifié·e, professeur·e des écoles)

La procédure de détachement est mise en œuvre en lien avec les corps d'inspection, qui s'assurent de la cohérence des demandes effectuées par les professeurs avec leurs compétences, parcours professionnel et aptitudes.

3 La procédure de détachement dans un corps administratif ou technique.

4 Détachement dans d'autres fonctions publiques...

Il est important que les rectorats présentent des possibilités **réelles** de reconversion.

Non-titulaires : une annexe spécifique

La CGT a demandé la prise en compte des 540 Non-Titulaires dans le protocole.

La première réponse de la DGRH a été de renvoyer sur le concours. Or avec 37 postes au concours pour 540 personnels, il faudrait plus de 10 ans pour résorber la précarité.

A la demande de la CGT une annexe spécifique sur les outils existants pour les non-titulaires (changement de discipline, concours internes, mobilité possible interacadémique avec conservation de l'indice...) a été introduite dans le protocole.

Cette annexe rappelle les outils disponibles pour leur situation spécifique notamment sur le droit au renouvellement de contrat, la portabilité du CDI, l'accompagnement vers la titularisation, avec la formation et la préparation aux concours. Les obligations de l'employeur étant différentes pour un CDD ou un CDI.

**PLAN SOCIAL EN GESTION
ADMINISTRATION
- 1500 POSTES**

BLANQUER, C'EST ÇA TON CHEF
D'OEUVRE ?

Dans tous les cas la CGT demande des moyens suffisants pour la reconversion

Ce plan de reconversion ne doit pas se faire en réduisant les possibilités de formation. Il est indispensable que le Ministère assume ces décisions en accordant des moyens supplémentaires et fléchés en congés de formation. Les droits des personnels doivent être respectés et aucun non-titulaire ne doit être envoyé au Pôle Emploi.

La CGT, c'est l'intérêt de la voie pro et des PLP !

CGT Éduc'Action
case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
unsen@ferc.cgt.fr- 01 55 82 76 55
www.cgteduc.fr

